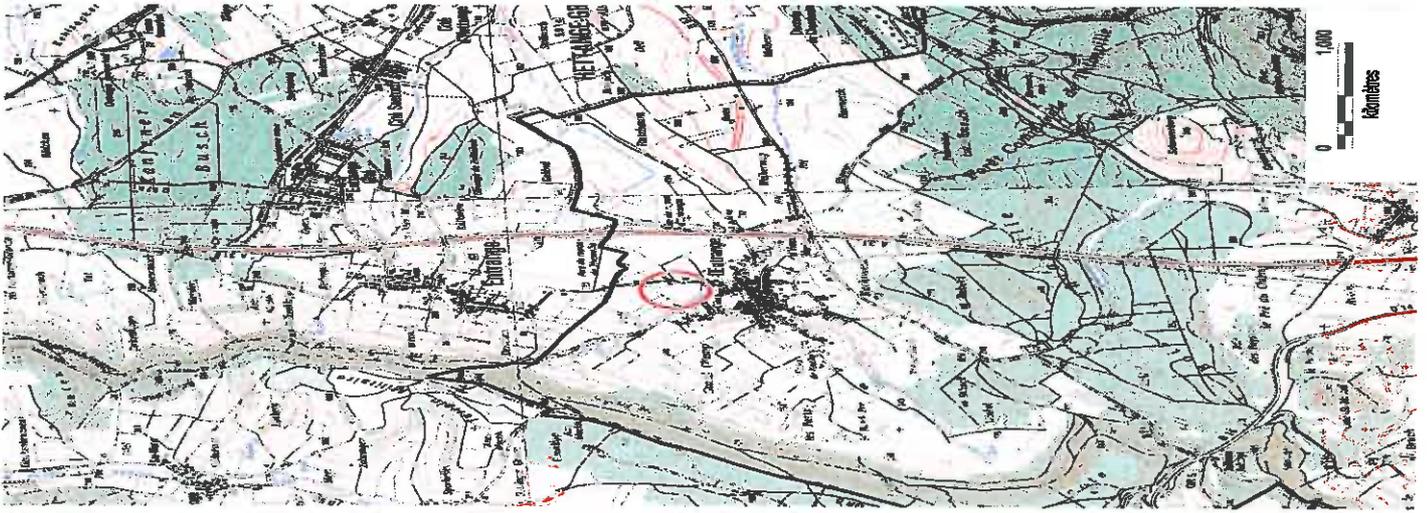
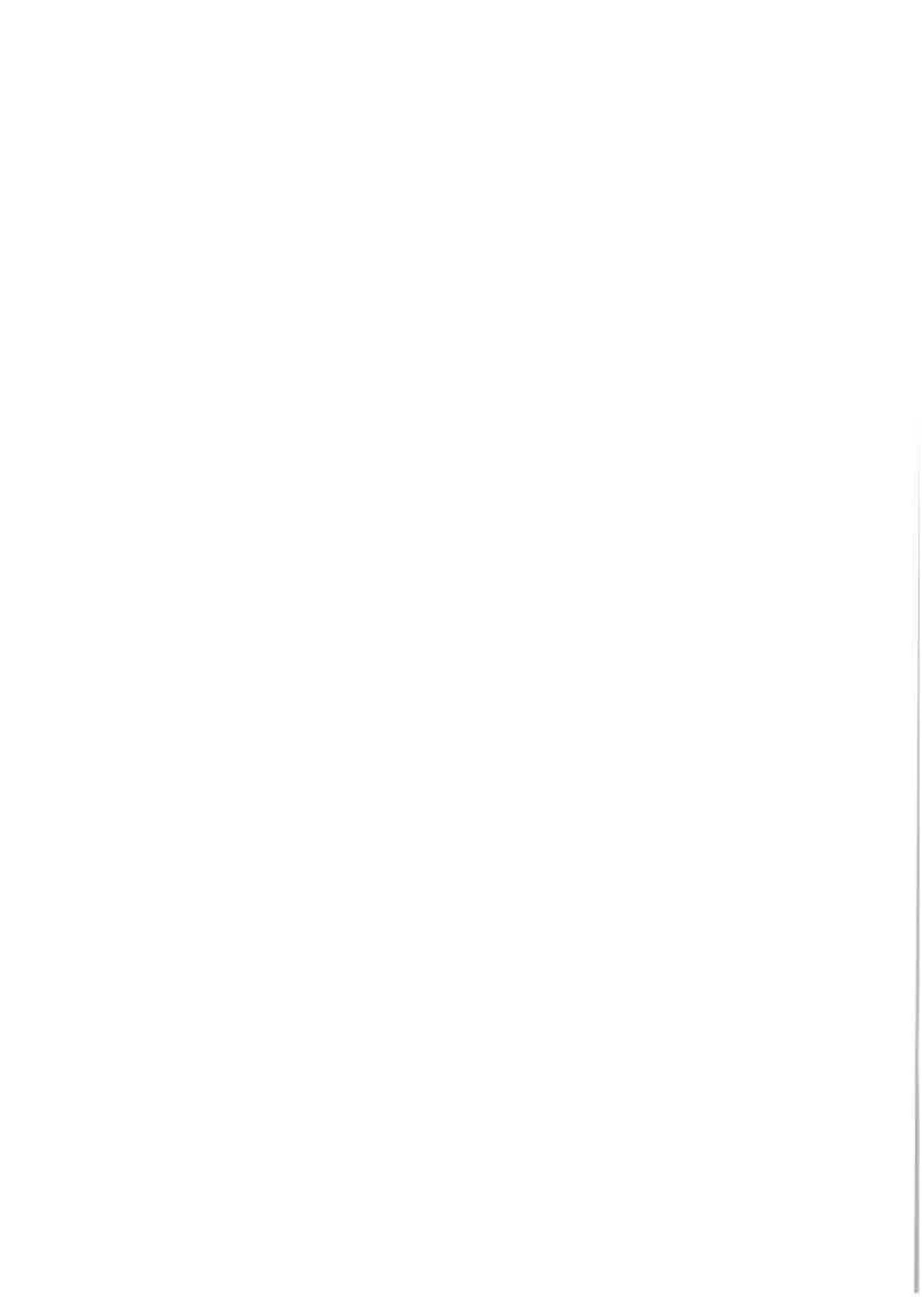


**PROJET DE LOTISSEMENT À CEUTRANGE
(COMMUNE DE THIONVILLE)**

-  Territoire de Thionville
-  Projet de lotissement

Contexte géographique





1. SITUATION

L'opération se situe, sur un terrain de 3,73 ha environs, sur la commune de Thionville, annexe d'Oeufrange, Elle est située à 6 kms au nord ouest de Thionville et à 20 kms de la frontière luxembourgeoise.

Le périmètre de l'opération est délimité :

- au nord par le chemin aux Chênes,
- au sud par des habitations.
- à l'ouest par la rue d'Escherange. On y retrouve d'un côté sur cette rue un fossé longitudinal avec des arbres remarquables et de l'autre côté les arrières de lots et jardins des pavillons de la rue de l'Abbé Gouvion ainsi que le cimetière communal.
- à l'est par la rue d'Entrange.

2. TERRAIN NATUREL

Le site où l'opération est prévue d'être réalisée présente de nombreux points singuliers naturels (schéma occupation biologique du terrain) qui seront maintenus volontairement dans l'espace public, à savoir :

- Le fossé et la haie existants le long du chemin aux Chênes
- Le fossé existant le long de la rue d'Escherange
- Les arbres remarquables présents le long de la rue d'Escherange

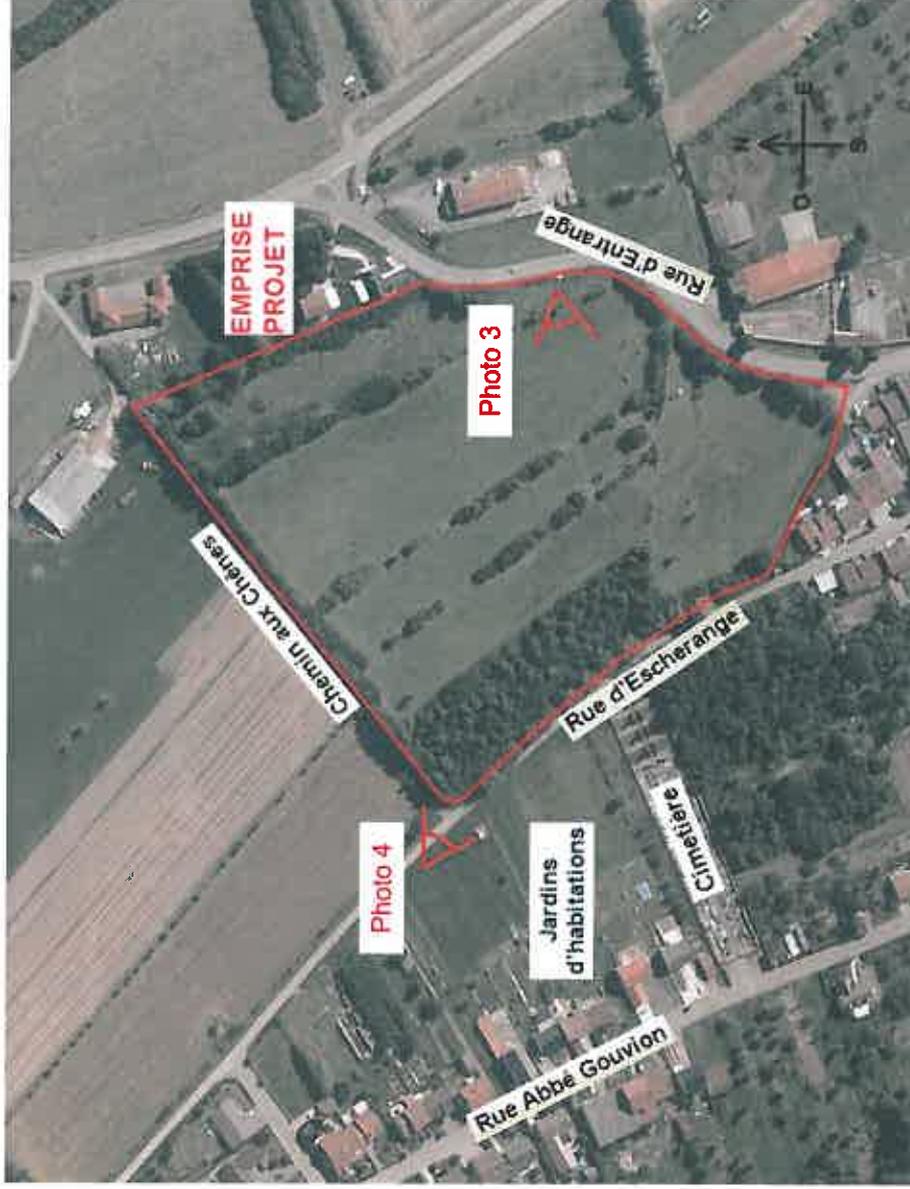


Photo 1 : Vue aérienne du terrain sur la commune

Le maintien des fossés existants en périphérie du projet permettront aux eaux du bassin versant amont de s'écouler naturellement de part et d'autre du lotissement jusqu'à l'exutoire.

Au droit du projet, un fossé cadastré provenant du bassin versant amont s'écoule en limite ouest du projet (rue d'Escherange). Il est délimité par de magnifiques Saules taillés en têtards, relativement rares dans le secteur nord mosellan. Ces arbres remarquables seront conservés dans le cadre de ce projet et un cheminement piéton de connexion longitudinal est prévu d'être réalisé.

3. AMENAGEMENT

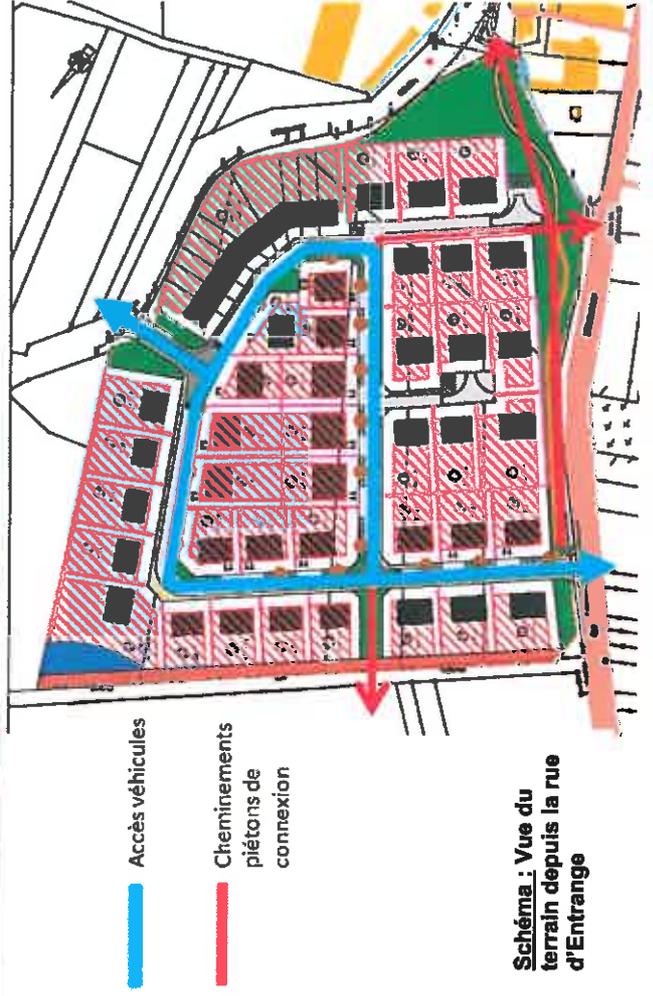
L'opération a pour objet de réaliser un lotissement à usage d'habitation (39 parcelles) libres de constructeur et une parcelle, située à l'entrée de l'opération, sera destinée à la construction de 10 pavillons pour un bailleur social. L'opération d'aménagement permettra par ce choix une mixité sociale et architecturale des constructions.

L'opération est organisée autour d'une voirie centrale formant une boucle à l'intérieur du lotissement avec deux voiries d'accès, l'une à l'est sur la rue d'Enrange et la seconde à l'ouest sur la rue d'Escherange. En raison de la topographie du terrain, de la présence du fossé existant et du maintien de ces arbres remarquables, aucun accès individuel ne sera réalisé sur la rue d'Escherange.

Pour permettre une connexion avec le tissu rural existant, en plus des accès pour véhicules, des cheminements piétons traversant l'opération seront réalisés. Au nord un accès sera créé sur le chemin aux Chênes et un autre longera le fossé le long de la rue d'Escherange vers le sud et deux connexions sont prévues aux niveaux des habitations existantes vers le centre du village. (Voir principe de circulation dans le lotissement.



Photo 2 :
Occupation
biologique
du terrain



Une surface importante d'espaces verts sera aménagée sur la pointe sud du projet et le long de la rue d'Escherange. Cette zone recevra un aménagement paysager qualitatif avec des essences d'arbres et d'arbustes locales. Afin de conserver la même valeur écologique, des essences fruitières seront introduites dans les espaces paysagers collectifs.

4. ASSAINISSEMENT

Un bassin de rétention enterré sera situé au point bas de l'opération, dans l'espace vert, aux abords du lot n°4 à proximité de la route départementale (Cd57a).

Les eaux pluviales en sortie du bassin de rétention rejoindront le fossé de la rue d'Escherange qui est busé sous un ovoïde de diamètre 600 x 1000mm, enfoui sous la chaussée du CD57a.

Les eaux usées seront collectées via un réseau distinct du précédent. L'ensemble des effluents seront acheminés dans le réseau unitaire en béton (diamètre 400) enfoui sous la route d'Entrange. (CD57a).



Photo 3 : Aperçu du terrain en friche



Photo 4 : Aperçu du fossé contigu au projet, vue depuis la rue d'Escherange



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Dossier suivi par : Astride ERMAN *AE*
Tél. : 03 87 34 33 22
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : astride.erman@moselle.gouv.fr
Réf. : AE/JM

**Monsieur le Directeur de
DUHO IMMOBILIER
1 Place Marie-Louise
57100 - THIONVILLE**

**Objet : Dossier de déclaration concernant la création d'un
lotissement à OEUTRANGE annexe de la Commune
de THIONVILLE
Accord avant le délai de 2 mois**

Metz, le 8 Mars 2012

PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA

RECU le

12 MAR 2012

Monsieur le Directeur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à la :

> Création d'un lotissement à OEUTRANGE annexe de la commune de THIONVILLE

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 20 janvier 2012, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune THIONVILLE où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois ainsi qu'à la Commission locale de l'eau (CLE) du Bassin ferrifère pour information.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :
- ECOLOR

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

PATRICIA LAHAYE



FICHE DESCRIPTIVE

REJET D'EAUX PLUVIALES du lotissement à OEUTRANGE annexe de la commune de THIONVILLE

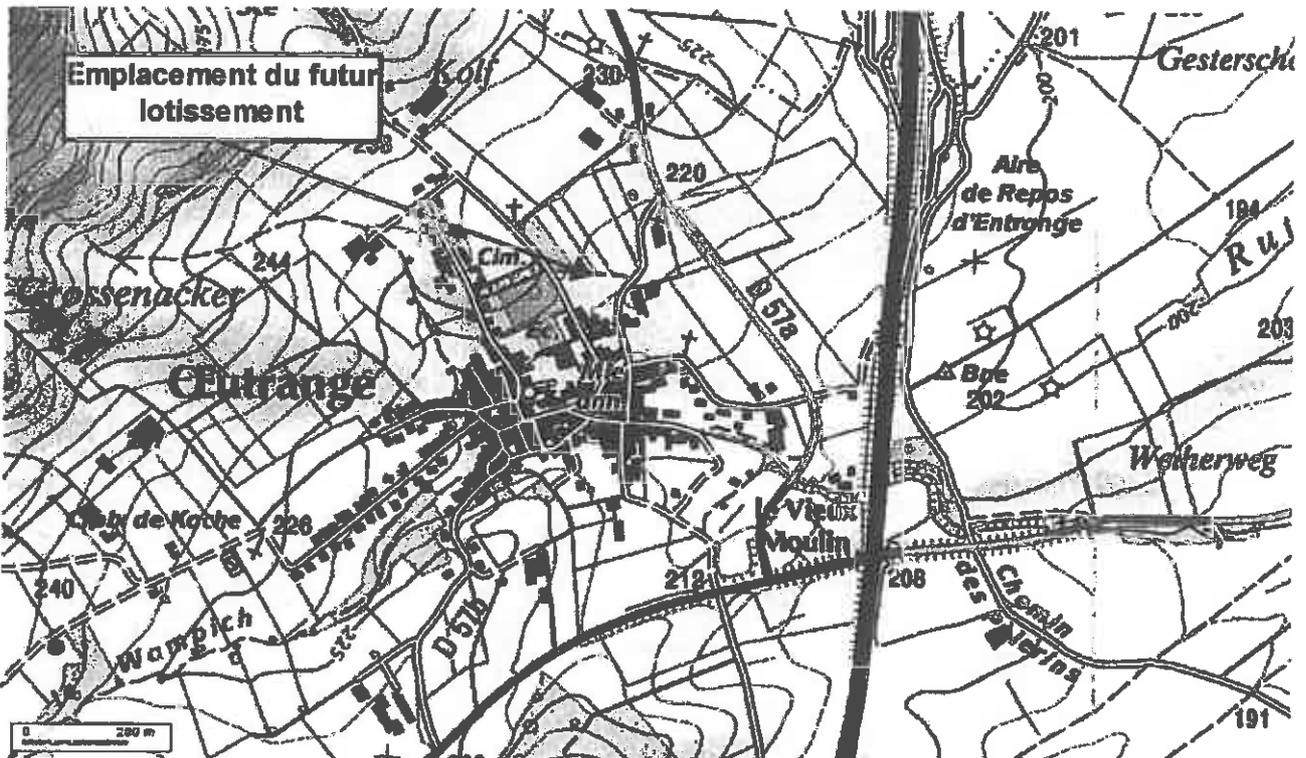
Récépissé n° 57-2012-00007

GENERALITES

Maître d'ouvrage :
DUHO IMMOBILIER
1 place Marie-Louise
57100 THIONVILLE

Tél : 03 82 34 14 18

Plan de situation



Création d'un lotissement d'une surface de 3,73 ha de 34 lots, le réseau sera en séparatif.

Le lotissement intercepte les eaux de ruissellement d'un bassin versant d'une surface de 15,87 ha. Elles seront déviées du projet par un fossé végétalisé.

Les eaux usées rejoindront la station d'épuration de Thionville, un dossier de porté à connaissance eaux usées a été déposé par la CA Porte de France-Thionville est validé par l'unité police de l'eau le 20 janvier 2012.

DONNÉES TECHNIQUES

Surface totale	Coefficient d'imperméabilisation	Débit de fuite	Période de retour	Volume utile de rétention	Type de rétention et traitement
3,73 ha	45 %	10 l/s	100 ans	550 m ³	<p>Bassin de rétention enterré.</p> <p>Un regard avec surprofondeur et dégrilleur sera placé en amont du bassin.</p> <p>Une lame siphonide sera placée en amont et un obturateur en sortie du bassin.</p> <p>Un régulateur de débit Vortex sera placé sur la canalisation de sortie de bassin vers le réseau communal.</p>

Milieu récepteur du rejet des eaux pluviales : Ruisseau le Wampich
 Nom de la masse d'eau : KIESEL 1 (CR 402)